

# PRO-**LAQUE BRIL**













PEINTURE LAQUÉE BRILLANTE

PRO-LAQUE BRIL, peinture de finition glycérophtalique brillante pour tout support du bâtiment : bois\* et agglomérés de bois (en intérieur), plaques de plâtre cartonnées, supports métalliques, anciennes peintures.

Facile d'application, elle possède un très bon garnissant, un rendement élevé et donne un fini tendu et lessivable.

\* Certaines essences de bois peuvent provoquer des tâches, faire un essai préalable.

# **PROPRIÉTÉS**

- Aspect brillant.
- Facile d'application, garnissante et très opacifiante.
- Très grande blancheur, faible jaunissement.

#### MISE EN ŒUVRE

Matériel d'application	Rouleau laqueur, brosse synthétique phase aqueuse, pistolet pneumatique ou Airless (buse 17 à 21/000 de pouce).
Dilution	Prêt à l'emploi ne pas diluer.
	Application au pistolet, diluer si nécessaire, jusqu'à 10% en volume maximum.
Application	PRO- <b>LAQUE BRIL</b> s'applique normalement en deux couches sur fonds secs, sains et propres dont la qualité et la préparation sont conformes à la NF DTU 59 -1.
Rendement	12 à 14 m²/ litre (variable selon la nature du support).
Séchage	Sec après 6 heures minimum. Recouvrable après 24 heures minimum.
à 23°C et HR 50%	Le temps de séchage variera en fonction de la température, du taux d'humidité et de la circulation d'air.
Nettoyage du matériel	White spirit, immédiatement après l'emploi.

## **DESCRIPTIF**

La préparation des fonds, l'application et les conditions climatiques d'application doivent être conformes au DTU 59-1 (NF P 74201):

SUPPORTS	SOUS COUCHE	FINITION
BOIS ET DÉRIVÉS	1 COUCHE PRO-LAQUE BRIL DILUÉE À 10%	2 COUCHES PRO-LAQUE BRIL
MÉTAUX FERREUX	1 COUCHE COMUS ANCORPRIM	2 COUCHES PRO-LAQUE BRIL

#### MISE EN ŒUVRE

Fonds: Tous fonds usuels du Bâtiment, sains, secs, compacts et propres, dont la qualité et la préparation sont conformes à la norme AFNOR NF P 74- 201-1 et 2 (référence NF DTU 59 -1).

# TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Anciennes peintures : poncer, épousseter, lessiver et rincer.

#### **FINITION**

1 à 2 couches de PRO-LAQUE BRIL selon l'état de finition recherché.

# FICHE TECHNIQUE (PRODUIT STANDARD BLANC)

Classification	AFNOR NF T 36-005 : Famille 1, Classe 4a.	
Liant/Pigment	Résine alkyde en phase solvant / Dioxyde de titane rutile.	
Présentation	Peinture fluide légèrement gélifiée.	
Densité à 20°C	1,21 +/- 0,05.	
Extrait sec	En poids : 58.0 +/- 2,0 %	
Aspect	Brillant.	
cov	Valeur limite UE de ce produit (cat. A/d) : 300g/l (2010). Ce produit contient au maximum : 299g/l de COV.	
Emission dans l'air intérieur	A+: Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).	ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR
CONDITIONNEMENTS ET TEINTES		A+ A B C

#### **CONDITIONNEMENTS ET TEINTES**

Conditionnement	2,5L et 15L.
Teintes	Système ATELIER (Blanc et bases).
Conservation	1 an en emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes températures.

# **PRÉCAUTIONS À OBSERVER**

- Ne pas appliquer à une température inférieure à +8° C ou supérieure à +35° C (air et support).
- Ne pas appliquer sur ciment et béton frais.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits.

### **SÉCURITÉ**

Les traitements tels que le ponçage le brûlage, etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter les équipements de protection personnel préconisés.

# Fiches de données de sécurité :

Pour toute information relative aux aspects sécurité, hygiène, environnement, transport de nos produits, consulter le site www.quickfds.com (fournisseur COMUS).

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat dessais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée une édition plus récente.

COMUS - BP 19 - St Germain Lès Arpajon - 91 291 Arpajon - Fax : 01 60.84.04.81